

# UNE NOUVELLE VAGUE DE DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE

## CONTRIBUTION DE CLAUDIA CHWALISZ



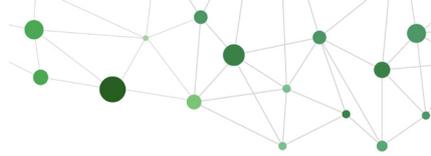
Claudia CHWALISZ a été membre du panel de sept experts qui a contribué à conceptualiser le modèle du Conseil Citoyen d'Ostbelgien.

Elle dirige les travaux sur la participation citoyenne innovante au sein de l'équipe « Open Government » de l'OCDE, et contribue au projet *Reshaping European Democracy* de Carnegie Europe. Elle est l'auteure de *The People's Verdict : Adding Informed Citizen Voices to Public Decision Making* (2017) et *The Populist Signal : Why Politics and Democracy Need to Change* (2015).

### RÉSUMÉ

*Le parlement d'Ostbelgien est l'un des dispositifs les plus aboutis de la nouvelle vague de démocratie délibérative contemporaine. Celle-ci traverse les sociétés occidentales et pourrait transformer l'architecture de la démocratie représentative. Cependant, pour appréhender ses effets, il est nécessaire de faire un examen constant et cohérent des procédés et résultats. L'OCDE a publié, en juin 2020, un rapport évaluant près de 300 processus représentatifs et délibératifs et proposant des critères d'exemplarité. Il suggère aussi des chemins vers leur institutionnalisation.*

*Cette contribution est une traduction éditée de l'article publié par Carnegie Europe, le 26 novembre 2019. Cet article fait partie du projet de Carnegie Europe « Reshaping European Democracy », une initiative du programme de travail de Carnegie Europe sur la démocratie, le conflit, et la gouvernance.*



## UNE NOUVELLE VAGUE DE DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE

---

Le 25 février 2019, le parlement d'Ostbelgien (Communauté Germanophone de Belgique) a validé l'instauration d'un [Conseil Citoyen](#), une nouvelle institution démocratique créée en complément de la chambre parlementaire élue<sup>1</sup>. Il constitue le dernier développement d'une nouvelle « vague » de démocratie délibérative contemporaine, qui part du postulat selon lequel les décisions politiques devraient être prises sur la base de discussions éclairées entre les citoyens.

Le mandat du Conseil, dont les membres seront tirés au sort<sup>2</sup>, comprend deux rôles. Premièrement, il est chargé de sélectionner jusqu'à trois questions dont doivent délibérer les Assemblées Citoyennes<sup>3</sup>. Chaque assemblée délibère et produit des recommandations pour le parlement qui est légalement requis de débattre des recommandations au moins à deux reprises. La commission en charge du dossier et le ministre responsable doivent répondre. Le deuxième rôle du Conseil est de surveiller les débats parlementaires et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures adoptées.

D'ici quelques années, chaque résident d'Ostbelgien aura reçu une invitation à participer soit au Conseil Citoyen, soit à une Assemblée Citoyenne. Cet effort, et des initiatives similaires à travers le monde, pourraient être le début d'une période de transformation qui change l'architecture de la démocratie représentative. Cependant, appréhender totalement les effets ne sera possible qu'à travers l'examen constant et cohérent des procédés et résultats.

### **BREF RETOUR SUR LES ORIGINES DE LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE**

Les processus représentatifs et délibératifs tels que les Conseils, Assemblées, et Jurys Citoyens, souvent appelés « mini-publics délibératifs », ne constituent qu'un des aspects de la démocratie délibérative. Ils nécessitent une sélection de citoyens tirés au sort, qui passent une période de temps significative à développer des recommandations éclairées et informées pour les autorités publiques. De nombreux universitaires mettent l'accent sur [deux caractéristiques essentielles](#) : la délibéra-

---

<sup>1</sup> Notez que des changements aux règles de fonctionnement du conseil ont été faits depuis cette annonce ; ils ont été pris en compte dans cet article.

<sup>2</sup> D'après l'interview réalisée par l'auteure avec un représentant des organisations G1000, les 24 membres initiaux du Conseil Citoyen comprennent six participants sélectionnés de manière aléatoire au sein de la première Assemblée Citoyenne d'Ostbelgien en 2017, et six représentants des partis politiques (un de chaque). Les membres des partis politiques seront parmi les premiers à céder leur place au profit de citoyens ordinaires. Les 12 restants proviennent d'une « loterie civique » effectuée parmi la population. Près de mille lettres d'appel à candidature ont été envoyées, et 115 citoyens ont répondu positivement. Parmi ces 115, un échantillon aléatoire stratifié a été choisi afin de sélectionner les 12 membres.

<sup>3</sup> Chaque assemblée est constituée d'un maximum de cinquante citoyens tirés au sort et se réunit au moins trois fois sur une période de trois mois.

tion et la représentativité, par tirage au sort.

**C**es deux principes ne sont pas nouveaux. Ayant leurs racines dans la démocratie athénienne antique, ils ont été utilisés à divers moments de l'histoire jusqu'à environ il y a deux ou trois siècles. Ces idées sont passées à l'arrière-plan dès lors que les élections sont devenues centrales dans l'approche moderne de la démocratie.

**« Les applications modernes des principes de tirage au sort et de délibération, en font de véritables innovations démocratiques. »**

**T**outefois, la conviction que des citoyens ordinaires sont capables de délibérer et de participer à la prise de décision publique a fait son retour ces dernières décennies. Les applications modernes des principes de tirage au sort et de délibération, notamment leur adaptation au contexte de démocratie représentative, en font de véritables innovations démocratiques.

**L**e contexte politique actuel est caractérisé par la polarisation politique ; le manque de confiance envers les élus et les gouverne-

ments, ainsi qu'entre citoyens eux-mêmes ; l'indifférence des électeurs ; l'augmentation des mouvements de contestation politique ; et un nouveau contexte de mésinformation et de désinformation. Ce climat de défiance incite l'ensemble des acteurs à réfléchir à une meilleure façon de prendre les décisions. Les tensions politiques et sociétales font apparaître le besoin de nouvelles voies pour parvenir à des consensus sur des questions nécessitant des solutions à long terme (changement climatique) et l'utilisation des nouvelles technologies.

**U**ne étude de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) analyse près de 300 cas de processus représentatifs et délibératifs initiés par des institutions publiques pour éclairer leur prise de décision. Le rapport, publié le 10 juin, évalue l'utilisation de ces processus, propose des critères d'exemplarité, et suggère des chemins vers une institutionnalisation<sup>4</sup>.

**U**ne meilleure compréhension de l'utilisation des processus représentatifs et délibératifs par les autorités publiques à travers le monde devrait fournir une compréhension plus riche des conditions de réussite.

---

<sup>4</sup> Cet article se base sur les conclusions du prochain rapport de l'OCDE sur les processus et institutions représentatifs et délibératifs, dont Claudia Chwalisz est l'auteure principale.

Le rapport met en évidence les principes de design nécessaire pour que les mini-publics fonctionnent efficacement, produisent des recommandations solides, augmentent la légitimité du processus de décision, voire, dans le meilleur des cas, améliorent la confiance publique.

**L**es données montrent que les mini-publics délibératifs ont été une pratique courante dans certains pays depuis les années 80, avec une augmentation notable de leur utilisation par les autorités publiques dans la dernière décennie. En 2019, l'intérêt pour cette pratique démocratique a explosé, principalement dans le monde occidental. La tendance actuelle indique toutefois que ces processus délibératifs – et la participation citoyenne plus largement – constituent des efforts ponctuels.

**L**eur impact sur le sentiment qu'ont les citoyens de leur capacité d'agir, leur efficacité, et le surcroît de confiance qu'ils suscitent restent limités en raison du petit nombre de gens généralement impliqués. Les citoyens sont aussi rarement appelés à définir l'agenda, comme ils le font dans le cas d'Ostbelgien.

### **DES EXPÉRIENCES D'INSTITUTIONNALISATION**

**L**a nouvelle vague d'expérimentation délibérative vise à surmonter certains de ces défis en intégrant les processus représentatifs et délibératifs dans les procédures de décision publique. L'institutionnalisation ré-introduit un principe démocratique de la Grèce antique : la rotation. Elle permet à une plus grande part de la population de participer à la prise de décision et importe tout autant que la délibération et le tirage au sort parce qu'elle illustre le fait qu'une démocratie fonctionnelle ne peut faire participer tout le monde à tout moment.

**« Une démocratie fonctionnelle ne peut faire participer tout le monde à tout moment. »**

**L**a transformation de projets ad hoc en structures permanentes change significativement l'architecture de la démocratie représentative en dispersant le privilège de la représentation. Elle impose une réflexion sur le rôle des responsables politiques et sur la relation entre gouvernements et citoyens. Le Conseil Citoyen d'Ostbelgien est le modèle le plus avancé de ces nouvelles structures

permanentes, mais d'autres initiatives aspirent également à les placer au cœur des processus de décision publique. Ces efforts soulèvent inévitablement des questions plus vastes sur l'avenir de la démocratie. Comprendre pourquoi et comment institutionnaliser est impératif. Les raisons varieront en fonction des pays mais aussi d'un niveau de gouvernement à l'autre.

**D**iverses initiatives montrent qu'il n'y a pas qu'une seule façon de procéder, ni de bonne ou de mauvaise façon d'institutionnaliser. Il y a différentes options pour incorporer les mini publics délibératifs à différentes étapes du cycle d'élaboration des politiques publiques et à différents niveaux de gouvernance. Il existe également des façons de faire plus ou moins formelles – de l'introduction d'une nouvelle législation à l'établissement de nouvelles normes – et chaque façon nécessite des compromis. Il s'agit toujours d'expérimentations qui demandent une certaine dose de flexibilité pour s'adapter. Cependant, le risque que les initiatives soient abandonnées lors d'un changement de gouvernement est plus élevé en l'absence de cadre législatif.

**L**e rapport de l'OCDE sur les processus représentatifs et délibératifs apporte plus de détails sur ces exemples d'institutionnalisation. Au-delà des raisons et des façons d'institutionnaliser, il examine également l'efficacité des stratégies et des compromis qui en découlent. Les institutions démocratiques à travers le monde commencent à se transformer en donnant aux citoyens un rôle plus direct dans l'élaboration des programmes et des décisions publiques. Le rapport de l'OCDE contribuera à enrichir la base de données et les connaissances sur ces tendances au niveau mondial.

*Cette contribution fait partie de l'ouvrage collectif coordonné par Décider ensemble « [La démocratie bousculée. Quel renouvellement pour notre démocratie et nos systèmes de décisions ?](#) ».*

*Publié le 2 juillet 2020*